



LE SOUTIEN AU PARCOURS EN TERMINALE PROFESSIONNELLE

PRINCIPES

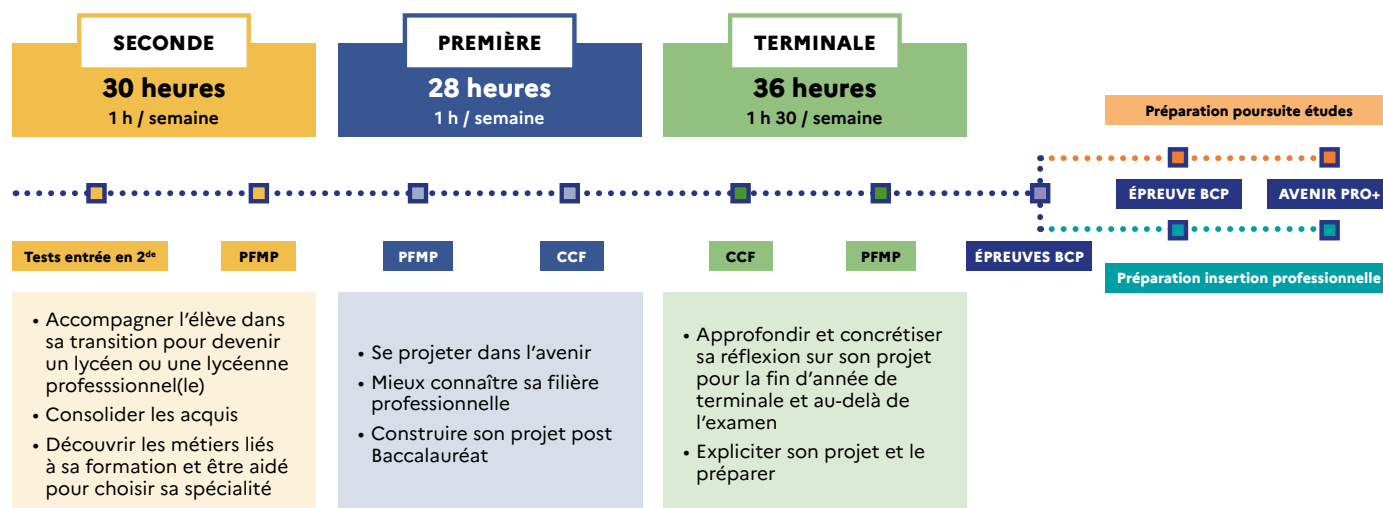
UNE INSCRIPTION DANS LE CYCLE DE FORMATION

■ ENJEUX

Le **soutien au parcours des élèves** s'inscrit pleinement dans le **projet éducatif d'accompagnement à l'orientation**, lui-même pilier structurant du projet d'établissement. Ce projet éducatif se matérialise par une **programmation pédagogique spécifique**, construite pour chaque niveau, et pensée dans une logique de **progressivité des apprentissages**, à la fois sur le déroulement de l'année scolaire et dans une perspective **pluriannuelle**. Ce plan pluriannuel d'éducation à l'orientation (PPO), élaboré avec l'appui du conseil pédagogique, est soumis à l'adoption du conseil d'administration avant la fin de l'année civile (note de service du 2-7-2025).

SOUTIEN AU PARCOURS

Proposition de repères pour chacune des années du cycle du baccalauréat professionnel



Le soutien au parcours représente **94 heures réparties sur l'ensemble du cycle** (30 heures en seconde, 28 en première et 36 en terminale). Il est inscrit dans l'emploi du temps scolaire des élèves. Toutes les disciplines de l'enseignement général et de l'enseignement professionnel y contribuent.

■ LA MISE EN PLACE D'UNE ÉQUIPE PROJET POUR L'ORGANISATION DU SOUTIEN AU PARCOURS

La constitution d'une équipe projet pour organiser le soutien au parcours des élèves s'inscrit dans un pilotage affirmé du chef d'établissement en collaboration avec l'inspecteur référent. Ce binôme impulse et coordonne la dynamique collective et pluridisciplinaire nécessaire pour garantir la cohérence et la progressivité du soutien au parcours. Autour de cette direction, l'équipe regroupe enseignants de diverses disciplines, professeurs principaux, psychologues de l'Éducation nationale, référent entreprise, ainsi que des partenaires externes (Mission de lutte contre le décrochage scolaire [MLDS], branches professionnelles, mentors), mobilisés pour accompagner l'élève dans toutes les étapes de son parcours.

■ LE SOUTIEN AU PARCOURS SUR L'ENSEMBLE DU CYCLE

Chaque établissement décide de l'organisation du soutien au parcours dans le cadre des directives ministérielles. Celui-ci peut prendre plusieurs formes, par exemple :

- en modules, regroupant des élèves d'une même classe ou de classes différentes ;
- en groupes de taille variable, pour travailler un point précis du parcours des élèves, ou des compétences spécifiques ;
- en tutorat, adapté à la préparation d'un concours ou à un changement d'orientation...

Le soutien au parcours est assuré par les enseignants de l'établissement de l'élève mais la contribution d'autres acteurs est recommandée en fonction des besoins : les psychologues de l'Éducation nationale, le référent du bureau des entreprises, des intervenants de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), les référents en charge de l'information sur les métiers, en lien avec les branches professionnelles et les entreprises, les partenaires de l'établissement, notamment professionnels, les intervenants du service public de l'emploi dans le cadre du dispositif « Avenir pro », les mentors...

Pour être pleinement efficaces, ces heures doivent s'inscrire dans une stratégie globale de personnalisation, précisant par qui, pourquoi, quand et comment elles sont déployées. Un regroupement des heures pour bâtir un programme cohérent, intégrant les partenaires externes (France Travail, entreprises, associations) et permettant de travailler les compétences psycho-sociales essentielles à la réussite post-baccalauréat peut aussi être envisagé.

Sur **l'ensemble du cycle**, l'horaire de soutien au parcours doit permettre aux élèves de se projeter vers une insertion professionnelle ou une poursuite d'études. Sur ce temps, l'accompagnement des élèves peut porter sur :



- une projection vers l'enseignement supérieur en dépassant l'autocensure et en ouvrant son horizon personnel au-delà des seules représentations des formations rencontrées dans sa famille ou son environnement géographique proche. Il s'agit pour l'élève d'étayer son ambition individuelle par une familiarisation avec les attendus de l'enseignement supérieur et de développer ses compétences à s'orienter. Les différents moyens d'y parvenir peuvent être évoqués en repérant les passerelles possibles entre les différentes voies de l'enseignement supérieur ou en présentant la validation des acquis de l'expérience ou la formation continue ;
- une projection vers son insertion professionnelle en faisant évoluer ses représentations du monde économique et professionnel. Il s'agit pour l'élève d'appréhender les principes de fonctionnement et la diversité du monde économique et de distinguer les métiers directement accessibles après le baccalauréat de ceux qui le sont après un diplôme du supérieur ;
- une réflexion sur sa mobilité en appréhendant la nature des freins à la mobilité : financiers, physiques, matériels (transport, hébergement, etc.) et cognitifs (crainte de se déplacer, de s'éloigner d'un environnement familial, etc.) ;
- une préparation à la procédure Parcoursup à partir de l'identification des contenus, des modalités et des attendus des formations de l'enseignement supérieur : formuler des vœux de poursuite d'études en veillant à diversifier ses choix en tenant compte de ses chances d'admission, comprendre les critères d'examen des vœux, savoir répondre aux propositions d'admission en tenant compte des délais, connaître les possibilités alternatives en cas de non-admission.

L'accompagnement se poursuit après la fin de l'année scolaire. La fiche n° 4 présente les solutions possibles suivant la situation de l'élève (diplômé, non diplômé, sans emploi...).

■ LE SOUTIEN AU PARCOURS EN CLASSE DE TERMINALE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

En terminale professionnelle, le soutien intègre la préparation au choix de parcours de fin d'année et participe de la finalisation du projet de l'élève, les élèves se prépareront ainsi à l'entrée dans l'enseignement supérieur ou dans le monde du travail.

Le soutien au parcours en terminale professionnelle propose aux élèves **des thématiques incontournables** :

- des séances pour tous les élèves :
 - la présentation en début de l'année de l'organisation du soutien au parcours, de ses enjeux pour les élèves et des différentes séances (1 séance présentée en début d'année et une deuxième avant le choix des parcours personnalisés) ;
 - une séance (sur la seconde partie de l'année) présentant aux élèves la formation et la qualification tout au long de la vie ;
 - une séance présentant la possibilité d'un accompagnement à la rentrée suivante ;



- des séances spécifiques suivant le parcours envisagé par les élèves :
 - pour les élèves visant une insertion immédiate sur le marché du travail : 4 séances « AvenirPro » + 2 séances visant à développer le savoir-être professionnel des élèves. Le parcours se conclut par 4 semaines dédiées en fin d'année ;
 - pour les élèves se projetant dans la continuité d'un cursus de formation : 4 séances « AvenirSup » + 2 séances relatives à la construction d'un savoir-être et d'une méthodologie pour réussir ses études supérieures après un Baccalauréat professionnel. Le parcours se conclut par 4 semaines dédiées en fin d'année.

Pour ces différentes thématiques incontournables, des fiches sont mises à la disposition des équipes pédagogiques sur le site éduscol. Ces fiches présentent les enjeux et objectifs de chaque séance ainsi que des ressources :

- des propositions d'activités pédagogiques ;
- des propositions de ressources ;
- des propositions d'interventions.

